
Dons de la société populaire, des autorités constituées et de tous les habitants de Clamart-le-Vignoble, de 354 livres pour les frais de la guerre, lors de la séance du 10 germinal an II (30 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons de la société populaire, des autorités constituées et de tous les habitants de Clamart-le-Vignoble, de 354 livres pour les frais de la guerre, lors de la séance du 10 germinal an II (30 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 588;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20908_t1_0588_0000_5

Fichier pdf généré le 23/01/2023

bunal criminel ordinaire du département de la Loire-Inférieure; le tribunal criminel du département de Maine-et-Loire, les juges du tribunal du district d'Is-sur-Tille; le tribunal de police correctionnelle de la commune de Nevers, le tribunal du district de Valognes, celui de Coutances, celui de la Vierre (?), celui de Beaugency, celui de Cosne, celui de Noyon, celui de Haguenau, celui d'Auxerre (1), le tribunal criminel du département de l'Eure; le tribunal du district de Nevers;

Toutes les autorités de Montdidier, le district de Commercy, celui d'Auxerre, celui d'Indre-et-Loire; le district de Chauny, celui de Port-Briec; l'agent national du district d'Alençon; le district de Beaune, celui de Louviers, celui de Bourges, celui de Villefranche-sur-Saone, celui de Vesoul, celui de Colmar, celui de Montbéliard, celui de Chaumont, celui de Laon, celui de Pont-à-Mousson, celui de Lisieux, celui de Dieppe, celui de Caen, celui de Montivilliers, celui d'Etampes, celui de Gournay, celui de Besançon, celui de Cambrai; celui de Chatillon, celui des Andelys, celui d'Aubigny, celui de Châlons-sur-Marne, celui du district de Pithiviers, celui d'Autun; celui de Peronne, celui de Melun; le conseil général du district de Poitiers.

Les administrateurs du département du Calvados, ceux du département de la Dordogne; le département de l'Aube, celui du Morbihan, celui du Bas-Rhin, celui des Deux-Sèvres, celui de l'Indre, celui de Maine-et-Loire et celui du Loiret, félicitent également la Convention sur son énergie à punir les traîtres et les conspirateurs, et la prient de rester à son poste.

La Convention en décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin (2).

3

La société populaire, les autorités constituées et tous les habitans de Clamart-le-Vignoble, félicitent la Convention sur les travaux, et font don, pour la guerre, de 354 liv. 11 sols (3).

FILASSIER, orateur : La Société populaire, les autorités constituées et tous les habitans de Clamart-le-Vignoble auraient devancé, dans cette auguste enceinte, leurs frères des communes du district de l'Egalité et du département de Paris; nous aurions du moins accompagné ce concert de félicitations méritées qu'ils se sont empressés de donner à l'énergie de votre surveillance et à l'active persévérance de vos travaux, si l'urgente nécessité d'ensemencer les terres que votre décret du 8 fri-

(1) D'après le B^m, 10 germ., il s'agirait du trib. de commerce : « Le tribunal de commerce de la commune et du district d'Auxerre, écrit à la Convention que les négociants ignorent les discours apprêtés, mais qu'ils savent admirer l'énergie et la surveillance des représentants du peuple dans les dangers de la patrie; qu'ils exécutent et font exécuter les lois, aimer la liberté, l'égalité, et que leur vœu est que la Convention reste à son poste jusqu'à ce que la République soit consolidée. » Voir ci-dessus, 9 germ., n° 50.

(2) P.V., XXXIV, 269-72.

(3) P.V., XXXIV, 272 et 291. J. Sablier, n° 1228.

mairie nous a permis de défricher dans le ci-devant parc de Meudon ne nous avait pas forcés de suspendre pour quelques moments l'hommage de notre amour et le tribut de notre reconnaissance.

Nous servions pour vous la nature, tandis que vous serviez pour nous la liberté, et l'éternelle Providence, secondant à la fois nos efforts mutuels, nous promet également, à nous, par l'incroyable rapidité de la végétation, l'abondance et le bonheur, à vous, par la sagesse et le succès de vos mesures politiques, la gloire inaltérable d'avoir consolidé la régénération d'un grand peuple et d'avoir anéanti tous ses tyrans.

N'en doutez pas, citoyens, la chute honteuse et rapide des monstres qui viennent de disparaître est le dernier coup de massue qui les écrase en même temps qu'elle contribue à former de plus en plus l'esprit public de la nation et à la guérir pour jamais de l'idolâtrie politique.

En effet, si les Mirabeau, les Lafayette, les Bailly, malgré la prévention populaire, n'ont pu se soustraire au flambeau de la vérité; si les Brissot, les Pétion et tous les Girondins, malgré leur tortueuse adresse et le républicanisme qu'ils affectaient, ont été démasqués à leur tour, comment le méprisable Père Duchesne et ses infâmes complices, avec encore moins de talents et beaucoup plus d'orgueil, pouvaient-ils se flatter de tromper longtemps la surveillance universelle et les soupçons de la liberté? Et quel devait être l'aveuglement de leur audace si, après avoir machiné des attentats aussi horribles, ils avaient dû compter sur le silence des lois ou sur la faiblesse du peuple?

Que Pitt, l'ennemi du genre humain et le vil agent des despotes, que Cobourg, le Don Quichotte des aristocrates français et le ridicule chevalier de la tyrannie germanique, se disputent l'honneur d'asservir une nation loyale et généreuse, et mettent leur gloire à s'humilier de nouveau sous le sceptre d'un monarque, il n'y a rien là qui nous étonne : ils sont payés du sang des peuples pour soutenir la profession de mangeurs d'hommes; mais que des hommes que la confiance nationale a tirés du néant pour les placer tout à coup au poste d'honneur de la plus belle révolution qui puisse signaler l'histoire de notre espèce; que des hommes que la faveur publique s'empressait de prévenir par les encouragements et par les récompenses ne se soient montrés les défenseurs si ardents du peuple que pour mieux renverser ses droits sacrés; qu'ils n'aient déclamé avec tant de chaleur et de virulence contre la tyrannie que pour accélérer le retour des tyrans et pour mieux en assurer le triomphe; qu'ils n'aient fait proclamer l'unité et l'indivisibilité de la république que pour la déchirer plus facilement et l'anéantir d'un seul coup, c'est un comble de folie et de perversité dont les annales des nations n'offrent point d'exemple et que les plus cruels supplices ne pouvaient expier.

Qu'au moins les intrigants, que les factieux de toute espèce tremblent donc une bonne fois. Qu'ils apprennent enfin, par une expérience de cinq années et par le développement successif de l'esprit révolutionnaire, qu'aucun mas-